

Gestion D'entreprise

CELLULE E-LEARNING



AMINA ABADA

Table des matières



I - La diversité des entreprises : classement par typologies	3
1. Les critères de classification des entreprises :	3
1.1. Critères juridiques	3
1.2. Critères dimensionnelles :	4
1.3. Classification économique selon le secteur d'activité	5
II - L'Univers des PME	6
III - La grande entreprise	7
1. Supériorité d'organisation interne	7
2. Supériorité de position sur les marchés.	7
3. Supériorité de situation dans les relations avec l'Etat	8
IV - L'environnement de l'entreprise	9
1. Généralités sur l'environnement de l'entreprise	9
1.1. Définition	9
1.2. Relations entre l'entreprise et son environnement	10
2. L'entreprise dans son environnement :	11
2.1. L'entreprise dans l'économie :	11
2.2. L'entreprise et le social :	12
2.3. L'entreprise et les capitaux	13
3. Exercice	14
4. Exercice	14
5. Exercice	15
6. Exercice	15
Solution des exercices	16
Glossaire	17
Abréviations	18
Références	19
Bibliographie	20

La diversité des entreprises : classement par typologies



Les typologies sont destinées à classer des éléments, ici des entreprises, à partir de différents critères.

Pour effectuer un classement des entreprises, on utilise des critères permettant de faire des regroupements. Il est par ailleurs intéressant d'étudier les évolutions dans le temps du résultat de ces classifications.

1. Les critères de classification des entreprises :

En raison de la diversité des entreprises, de multiples classifications sont opérées.

1.1. Critères juridiques

Les formes juridiques des sociétés en Algérie sont très proches des formes connues dans beaucoup de législations nationales (SARL^{AA}, Sociétés par Actions, etc..). Il s'agit de :

- la société par actions (SPA^{AA}):

La SPA^{AA} est régie par les articles 592 et suivants du Code de commerce. Les associés ont le choix entre deux formes d'organisation d'administration. Elle peut être administrée par un conseil d'administration et un président (articles 610 et s) ou par un directoire et un conseil de surveillance (articles 642 et s)

- La société à responsabilité limitée (SARL^{AA}) :

La SARL est régie par les articles 564 et suivants du Code de commerce. Elle est instituée par deux ou plusieurs associés. Ces derniers ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Elle est organisée autour d'associés dont le nombre est limité à 20 et d'un ou plusieurs gérants, personnes physiques. La Sarl correspond au statut d'une petite ou moyenne entreprise. Son capital ne peut être inférieur à 100 000 DA.

- Entreprise uni-personnelle à responsabilité limitée (EURL^{AA}) :

C'est une SARL^{AA} dont le nombre d'associés est limité à un. Elle favorise l'initiative privée des entrepreneurs individuels auxquels elle permet d'accéder aux mêmes types d'activités que la SARL^{AA}, y compris le commerce extérieur, tout en préservant leur patrimoine personnel qui reste indépendant de celui de la Société.

- La société en nom collectif (SNC^{AA}) :

La SNC^{AA} est régie par les articles 551 et suivants du Code de commerce. Pour cette société, tous les associés ont individuellement la qualité de commerçant. Ils sont

indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales. Les parts sociales sont nominatives et ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime des associés.

- La société en commandite simple (SCS^{AA}) :

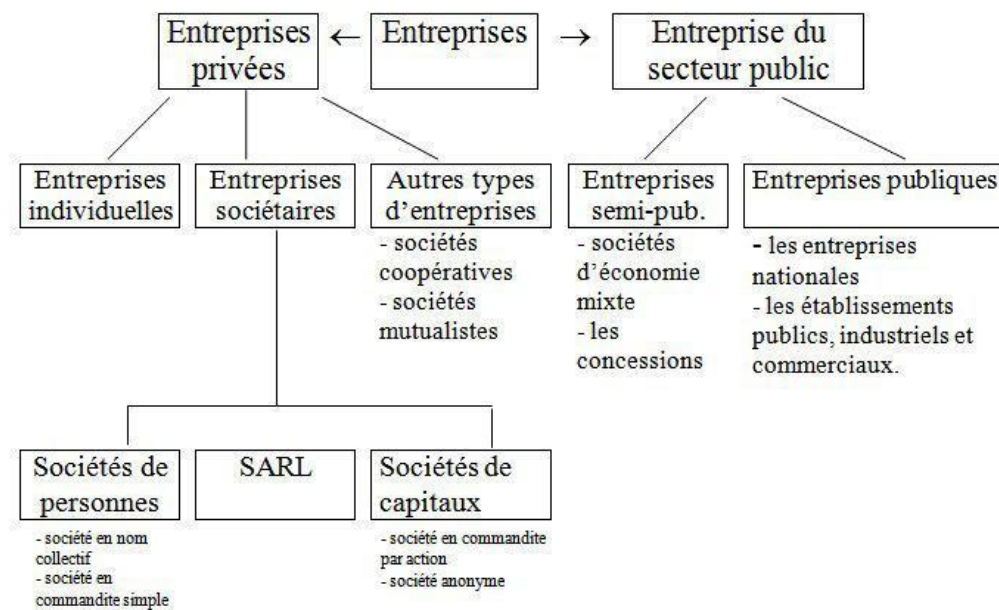
La société en commandite simple est régie par les articles 563 bis à 563 bis 10 du Code de commerce, les règles sont calquées sur celles de la société en nom collectif. Elle est composée des commandités dont le statut est identique à celui des associés d'une société en nom collectif, sauf que les commanditaires ne répondent du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

- La société en commandite par actions (S.C.A^{AA}) :

La S.C.A^{AA} est régie par les articles 715 et suivants du Code de commerce, cette société est une forme hybride entre la société en nom collectif et la société par actions.

- Le groupement :

Il peut être constitué sans capital social, entre deux ou plusieurs personnes morales, pour une durée déterminée et ceci en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de leurs activités.



classification juridique des entreprise en algerie

1.2. Critères dimensionnelles :

1. selon l'effectif :

L'application des critères de mesure de la taille conduit à distinguer les petites entreprises PE^{AA}, les PME^{AA} et les grandes entreprises. Le plus souvent, c'est le critère de l'effectif qui est retenu pour réaliser cette partition.

2. Selon le CA^{AA} et la VA^{AA} dégagée :

Les petites et moyennes entreprises[⊗] Quel que soit sa nature juridique et connue comme une entreprise de production de marchandise et des services[↗] :

- Chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 2 milliard DA.
- Répondre aux critères d'indépendance.
- Dans le cas d'un partenariat entre deux entreprises ou groupe d'entreprises la définition de la PME^{AA} s'applique sur une entreprise dont le capital ne dépasse pas 25%.

1.3. Classification économique selon le secteur d'activité

Clark découpe le système productif⁸ en 3 grands secteurs d'activité:

Le secteur primaire: regroupe les E/ses^A liées à l'exploitation du milieu naturel, et aboutissant à la mise à disposition de matières premières (agriculture, pêche, extraction minière)

Le secteur secondaire: rassemble les E/ses^A qui réalisent la transformation des matières premières en biens de production ou en biens de consommation (industrie, BTP^A...)

Le secteur tertiaire: Inclut les entreprises réalisant la production de services (commerces, banques, assurances, transport...)

L'Univers des PME



Au sens de la loi n° 01-18²⁹ d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne Entreprise, de manière générale la PME^A, quelque soit sa forme juridique, est une entreprise de production de biens ou de services : (Employant de 1 à 250 personnes, Dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas les 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas les 500 millions de Dinars; et Qui respecte le critère d'indépendance).

Par personne employée on entend celles qui le sont à temps plein pendant une année, c'est-à-dire le nombre de personnes correspondant au nombre d'unité travail- année, quant au critère d'indépendance ; les entreprises n'ayant pas 25 % et plus de leur capital détenu par une ou plusieurs entreprises ne correspondent pas à la définition de PME^A.

Pour la détermination du chiffre d'affaire ou le total du bilan annuel ; les seuils sont ceux afférents au dernier exercice clôturé de douze derniers mois.

Cependant lorsqu'une entreprise, à la date de clôture du bilan, enregistre des écarts par rapport aux seuils énoncés ci-dessus, cette situation ne lui fait acquérir ou perdre la qualité d'entreprise que si elle se reproduit pendant deux exercices consécutifs. Ces seuils peuvent être exceptionnellement révisés en fonction des variations financières et économiques qui ont une incidence directe sur le taux de change.

Cette définition de la PME^A prend toute son importance quand on sait qu'elle sera la référence dans tout programme et mesure d'appui, d'aide et de soutien qui sont mis en œuvre au profit de ces entreprises, mais elle est aussi la référence dans l'élaboration et le traitement des statistiques relatives au secteur.

La grande entreprise



La grande entreprise[☺] est avantagée par rapport à la petite ou moyenne entreprise sur trois plans : l'organisation interne, la position sur les marchés, les relations avec l'Etat

1. Supériorité d'organisation interne

Elle est due à ce que l'on appelle les « économies internes d'échelle ».

- La grande entreprise tire tout le parti du progrès technique : elle peut en effet accroître son capital fixe et son équipement..

Elle peut établir la décomposition des tâches, organiser la production en série et le travail à la chaîne.

Elle peut enfin susciter le progrès technique en établissant des bureaux d'études et en encourageant la recherche scientifique et ses applications industrielles

- La grande entreprise peut abaisser son coût de production : ses coûts peuvent être étalés sur une production de masse, de sorte que le coût unitaire moyen est plus faible que dans une entreprise plus petite.
- La grande entreprise, disposant de capitaux importants, peut constituer des stocks de matières premières, de marchandises, qui lui permettent d'éviter les aléas et les fluctuations de la production et des prix.

2. Supériorité de position sur les marchés.

L'importance de sa demande de matières premières, de travail et de capital technique, lui fait consentir par ses fournisseurs un approvisionnement régulier, des tarifs de faveur ou des prix stables. La confiance qu'elle inspire lui permet de trouver aisément auprès des banques, ou sur le marché financier, les crédits à court terme ou à long terme qui lui sont nécessaire.

Enfin, elle attire les salariés par une meilleure organisation des conditions du travail (sécurité, hygiène), par les avantages de carrière ou de stabilité de l'emploi qu'elle peut offrir, par les avantages sociaux qu'elle procure (cantine, foyer, service social) ;

la grande entreprise a la possibilité de mieux connaître l'état de la demande qu'elle fait prospecter ou étudier par des organismes spécialisés (études de marché) ; elle peut également pratiquer une publicité très importante pour accroître sa clientèle. L'importance des dépenses de publicité est atténuée pour elle par le volume de ses ventes.

3. Supériorité de situation dans les relations avec l'Etat

Par l'accroissement de ses dimensions, l'entreprise privée a été souvent transformée en entreprise d'intérêt public. Pour des raisons économiques (importance des capitaux investis) et sociales (nombre des salariés employés), l'Etat ne peut pas se désintéresser de la vie de ces entreprises, ni de leur destin. Aussi est-il amené à leur accorder des avantages financiers (prêts, subventions), fiscaux (détaxes) ou douaniers (tarifs protecteurs) et, dans les cas extrêmes, à les renflouer.

D'autre part, la grande entreprise peut, par des moyens divers, agir sur les parlementaires et les gouvernements, en vue de se faire consentir les divers avantages dont nous venons de parler.

	Rang africain	Entreprise	Chiffres d'affaires	Résultat net	Secteur
1	1	Sonatrach	67 827,760	5 236,140	Hydrocarbures
2	34	Naftal	4 157,572	109,207	Hydrocarbures
3	45	Ce vital	3 260,446	381,882	Agro-industrie
4	55	Sonelgaz	2 880,	-469,571	Prod. et distr. électricité et gaz
5	86	Optimum Télécom Algérie	1 796,323	-	Opérateur de téléphonie mobile
6	143	Cosider	1 096,201	232,480	Travaux publics
7	146	Wataniya Télécom Algérie	1 096,201	232,480	Opérateur de téléphonie mobile
8	167	Algérie Télécom	934,566	12,481	Télécommunications
9	172	Mobilis	915,838	196,924	Opérateur de téléphonie mobile
10	185	Air Algérie	853,580	-	Transport aérien

les dix grandes entreprises d'Algérie suivant la liste des 500 premières entreprises africaines

L'environnement de l'entreprise

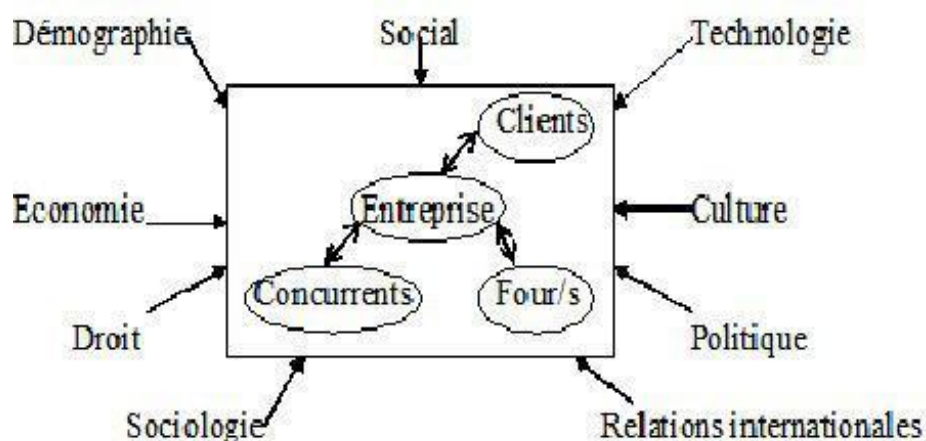
Généralités sur l'environnement de l'entreprise	9
L'entreprise dans son environnement :	11
Exercice	14
Exercice	14
Exercice	15
Exercice	15

1. Généralités sur l'environnement de l'entreprise

1.1. Définition

L'entreprise est un système ouvert ; elle entretient des relations constantes avec son environnement. Celui-ci est constitué de tous les éléments extérieurs à l'entreprise qui ont une influence sur elle. Traditionnellement, on distingue^⑤ :

- *un Macro-Environnement* : c'est un environnement général de l'entreprise qui intègre les aspects, sociologiques, économiques, juridiques, techniques... tant nationaux qu'internationaux.
- *un Micro-Environnement* : c'est un environnement spécifique de l'entreprise constitué de ses clients, ses fournisseurs, ses sous-traitants, ses concurrents...



L'environnement est constitué de l'ensemble des forces extérieures à l'entreprise qui agissent et réagissent au profit ou à l'encontre de l'entreprise.



Remarque

L'entreprise agit également sur son environnement d'une façon positive (création d'emplois...) ou négative (pollution).

1.2. Relations entre l'entreprise et son environnement

1.2.1. L'entreprise doit s'adapter à son environnement

Les différentes composantes de l'environnement des entreprises évoluent : la concurrence se mondialise, la demande des consommateurs change rapidement, les technologies, les sciences progressent, les événements politiques et économiques s'enchaînent et la réglementation se modifie.

Les entreprises se doivent d'adapter leur stratégie en fonction de l'évolution des composantes de l'environnement. Elles identifient les menaces que les évolutions de l'environnement font peser sur elles, mais aussi les opportunités qui peuvent en naître. Les entreprises ne peuvent pas rester passives face à ces évolutions.



Évolution de L'environnement



Exemple

L'augmentation du prix du pétrole (modification de l'environnement économique) est une menace pour de nombreuses entreprises, notamment dans le transport aérien ou l'automobile. Toutefois, cette évolution de l'environnement peut être perçue comme une opportunité pour d'autres. Ainsi, partant de ce constat, Toyota a développé une voiture hybride (Prius). La demande pour cette voiture dépasse largement l'offre et permet à Toyota de gagner des parts de marché. Cette entreprise a donc transformé une contrainte en opportunité.

Toutefois les entreprises ne font pas que subir leur environnement, elles peuvent également l'influencer.

1.2.2. L'entreprise a une influence sur l'environnement

Par sa stratégie, par son activité, par ses produits, l'entreprise modifie son environnement, de façon positive ou négative.

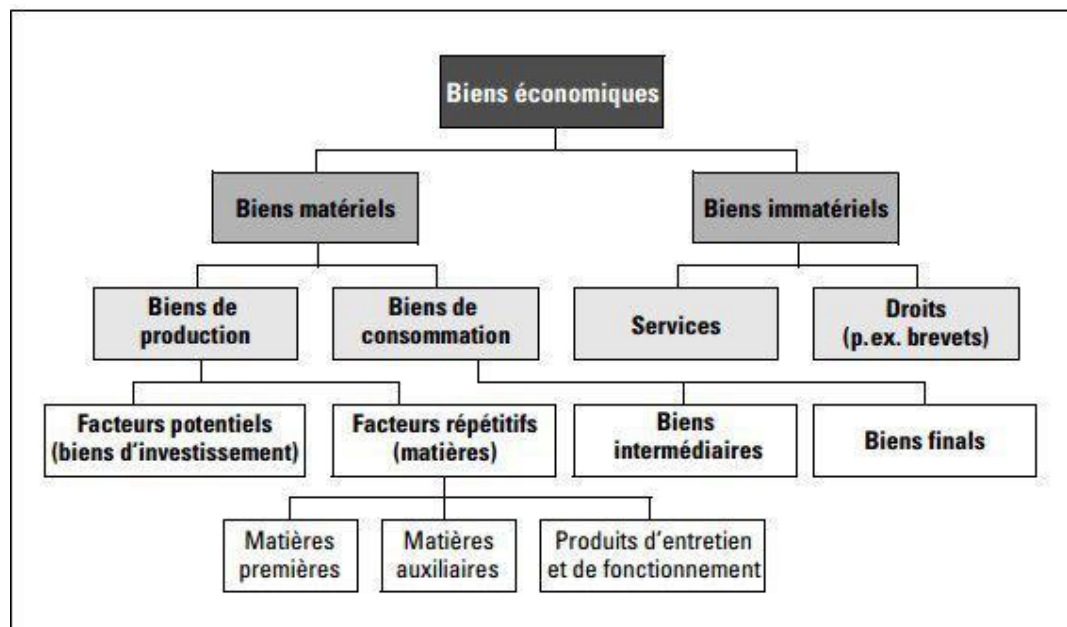
Par exemple, une entreprise par sa présence dans une zone géographique donnée a des influences positives sur l'environnement : création d'emplois, formation des salariés, diffusion de technologies... Lorsqu'elle innove, l'entreprise peut modifier ou créer des habitudes nouvelles de consommation (téléphonie mobile, restauration rapide, Internet...).

Toutefois une entreprise peut avoir des influences plus négatives sur son environnement : pollution, dégradation des paysages (conséquences négatives sur l'environnement écologique), licenciements massifs (conséquences négatives sur l'environnement économique et social)...

2. L'entreprise dans son environnement :

2.1. L'entreprise dans l'économie :

Les caractéristiques du système économique dans lequel l'entreprise est située vont profondément influencer cette dernière. L'entreprise ne peut être isolée du régime économique dans lequel elle baigne. Pour simplifier on oppose les nations économiques selon le régime de la propriété (libérale ou collectiviste) et selon le niveau de développement.



Catégories de biens économiques

2.1.1. L'entreprise en économie libérale se caractérise par :

- la propriété privée des moyens de production.
- la liberté d'entreprise : chacun est libre de créer une entreprise
- la recherche du profit individuel.
- l'existence d'un marché où le prix est le mécanisme fondamental de l'activité économique.
- la concurrence.

2.1.2. L'entreprise en économie socialiste se caractérise par :

- la primauté de l'intérêt collectif : l'individuel est subordonné au général.
- la propriété collective des moyens de production. Les moyens de production sont la propriété de tous.
- l'Etat dirige l'économie, le marché n'existe pas et le niveau des échanges, les prix et les revenus sont fixés par l'Etat.
- la planification autoritaire : l'administration définit les niveaux de tous les équilibres.

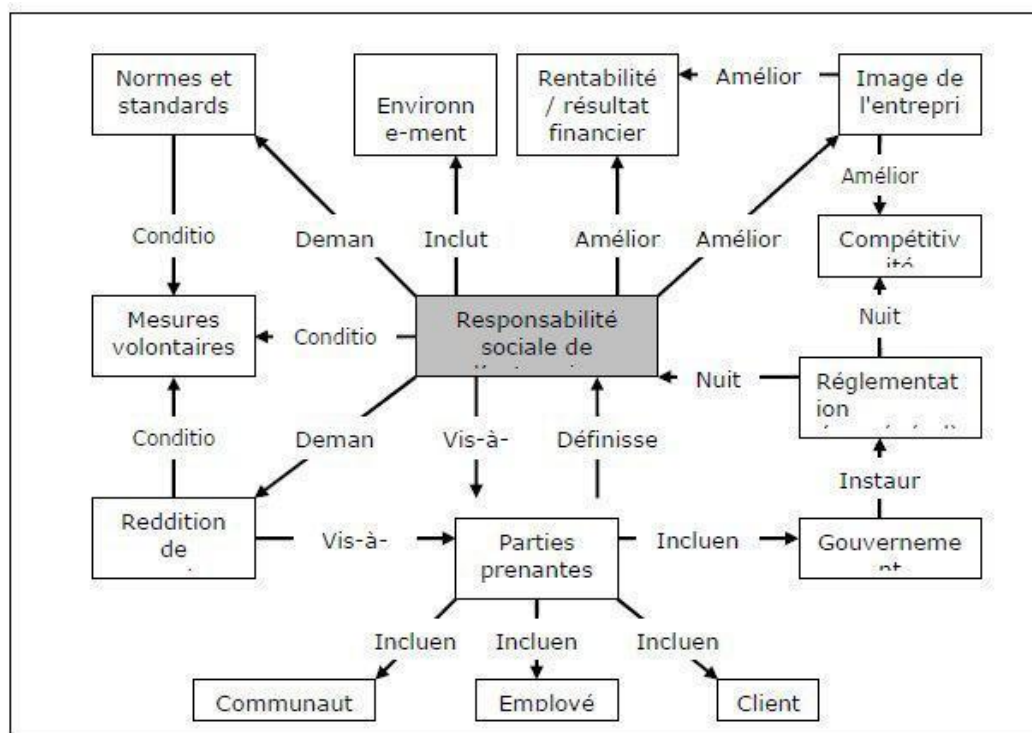
2.2. L'entreprise et le social :

Pendant longtemps, le facteur travail a été considéré par les entreprises comme un facteur de production comme les autres. Au début du 20ème siècle, Taylor un auteur classique du management, considère que l'individu est sensé réagir comme une mécanique simple qui calcule ses efforts sur les stimulants qui lui sont proposés et les sanctions qui le frappent.

Sous l'impulsion des travaux de Mayo, il apparaît, que l'individu n'est pas qu'une simple mécanique, des éléments psychosociologiques l'animent. La performance de l'ouvrier dépend, il est vrai de diverses conditions matérielles, mais tout autant sinon davantage de facteurs d'ambiance.

La prise en compte de la dimension sociale de l'entreprise conduit plusieurs entreprises, voulant être performantes, à mettre en place une gestion des ressources humaines.

L'homme constitue ainsi la principale richesse des entreprises modernes. L'ensemble des actions menées par l'entreprise en faveur de son capital humain, traduit une situation sociale dans l'entreprise qui apparaît à travers la lecture du bilan social. Celui-ci récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social.



l'entreprise et le sociale

2.3. L'entreprise et les capitaux

Pour exercer son activité, l'entreprise a besoin en plus du facteur "travail", du facteur "capital" qui lui sera utile pour le financement de son activité.

Les sources de financement peuvent être nombreuses[☺] :

- ils peuvent provenir des associés sous forme d'apports en nature ou en espèces pour la constitution de la société ou en cas d'augmentation du capital.
- les emprunts obligataires : la dette obligataire ressort du long terme. Sa durée de vie est comprise entre 8 et 15 ans.
- les crédits bancaires : ces crédits peuvent être à moyen et long terme pour le financement des investissements réalisés par l'entreprise, comme ils peuvent être à court terme, de quelques jours à quelques mois pour assurer à tout moment le maintien de la solvabilité de l'entreprise.
- le crédit-bai[☺] ou "leasing" qui a pour objet le financement d'investissements mobiliers ou immobiliers de l'entreprise puisque sa caractéristique fondamentale est la mise à la disposition de l'entreprise d'équipements dans le cadre d'un contrat de longue durée qui prévoit le versement régulier de loyers. L'entreprise n'a pas donc la propriété du bien investi bien quelle en ait l'usage.
- la bourse ou marché financier dont la fonction essentielle est de constituer une source de financement pour les émetteurs de titres. Deux grands types d'instruments, les actions et les obligations, sont utilisés afin de mobiliser l'épargne des investisseurs.



Définition : Crédit bail

Dans le cadre d'un crédit-bail, une société financière (le crédit-bailleur) met un bien d'équipement à la disposition d'une entreprise pour une période déterminée, contre paiement d'une redevance périodique. Au terme du contrat, l'entreprise bénéficiaire a généralement le choix entre plusieurs options : soit restituer le bien, soit l'acquérir pour un montant défini lors de la conclusion du contrat, soit renouveler le contrat à des conditions le plus souvent moins coûteuses.

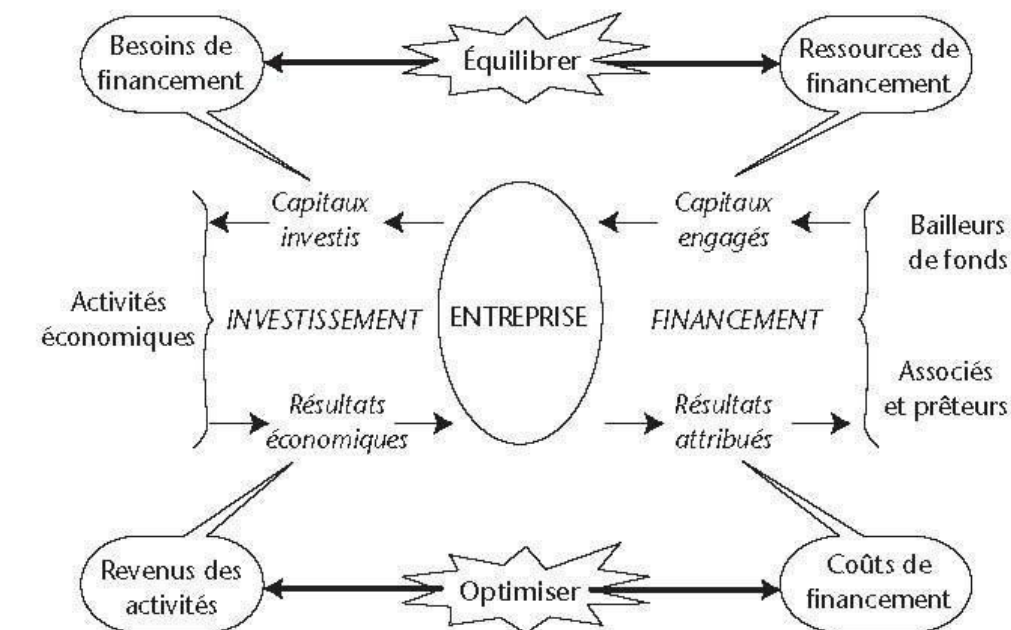
Les conséquences pratiques de ce mode de financement particulier font que :

L'entreprise bénéficiaire n'étant pas propriétaire du bien financé par crédit-bail tant qu'elle n'a pas levé l'option d'achat, ce dernier ne figure pas à l'actif du bilan de celle-ci ;

L'entreprise bénéficiaire est néanmoins tenue de mentionner l'existence d'opérations de crédit-bail dans les annexes de son bilan ainsi que dans la liste des engagements donnés ;

Les redevances de crédit-bail sont déductibles fiscalement sur une durée différente des amortissements fiscaux du bien.

Le « circuit » financier de l'entreprise



le circuit financier de l'entreprise

3. Exercice

[Solution p 16]

l'entreprise en économie libérale se caractérise par :

- ☐ la planification autoritaire
- ☐ la concurrence
- ☐ propriété publique des moyens

4. Exercice

[Solution p 16]

un macro environnement est un :

[Solution p 16]

- ☐ sa stratégie
- ☐ son activité
- ☐ ses produit
- ☐ son effectif

[Solution p 16]

- ☐ positif
- ☐ négatif
- ☐ n'agit plus

Solution des exercices



> Solution n° 1

- ☐ la planification autoritaire
- ☒ la concurrence
- ☐ propriété publique des moyens

> Solution n° 2

- ☒ environnement général
- ☐ environnement spécifique

> Solution n° 3

- ☒ sa stratégie
- ☒ son activité
- ☒ ses produit
- ☐ son effectif

> Solution n° 4

- ☒ positive
- ☒ négative
- ☐ n'agit plus

Glossaire



Le crédit-bail

Le crédit-bail (ou leasing-purchase agreement, de l'anglais) est un mode particulier de financement des investissements.

Abréviations



SARL : société à responsabilité limitée
SPA : société par actions
EURL : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
SNC : société en nom collectif
SCS : société en commandite simple
SCA : société en commandite par actions
PE : Petite entreprise
PME : Petite et moyenne entreprise
CA : Chiffre d'affaire
VA : Valeur ajouter
E/ses : Entreprise/Entreprises
BTP : Bâtiment et travaux publics



Références



¹

La loi n° 01-18 Publiée en 12 décembre 2001 Contenant loi directive pour mettre à niveau les petites et moyennes entreprises, où l'Algérie a basé sur le nombre de travailleurs et de chiffre d'affaires. Cette loi contient dans le quatrième article la définition générale des petites et moyennes entreprises, puis vient les articles 5,6,7 pour définir la frontière entre ces entreprises entre elles.

Bibliographie



La loi n° 01-18 Publiée en 12 décembre 2001 Contenant loi directive pour mettre à niveau les petites et moyennes entreprises, où l'Algérie a basé sur le nombre de travailleurs et de chiffre d'affaires. Cette loi contient dans le quatrième article la définition générale des petites et moyennes entreprises, puis vient les articles 5,6,7 pour définir la frontière entre ces entreprises entre elles.

Colin Clark. The Conditions of Economic Progress. The Economic Journal. Vol. 51, No. 201 (Apr., 1941), pp. 120-124

Loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au. 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise. (P.M.E)

R.Barre, Frédéric Teulon ; Economie politique, tom 1, PUF, 1997.

Bressy, G. Konkuyt, Ch. Economie d'entreprise, Ed. Sirey, 2006

jean paul Thommen, introduction à la gestion d'entreprise , tom 5 , Versus , CH , 2011

